

Règlement d'ordre intérieur de l'Espace Public Numérique

Art 1 : Principe

L'Espace Public Numérique (EPN) est librement accessible à tous, sans discrimination, aux heures d'ouverture.

Le présent règlement est applicable à tous les utilisateurs de l'EPN.

Art 2 : Inscription

L'utilisateur souhaitant utiliser l'EPN devra au préalable s'inscrire à l'accueil et ce, lors de chaque consultation. Cette inscription vaut prise de connaissance et acceptation du présent règlement.

L'accès à l'EPN est gratuit.

Art 3 : Modalités d'utilisation

La présence d'un représentant légal est obligatoire pour l'utilisateur âgé de moins de 12 ans.

En cas d'affluence, le personnel pourra limiter la durée de consultation et se réserve le droit de donner la priorité aux travaux de recherche par rapport aux consultations de loisirs.

L'EPN ne dispose pas de Wi-Fi.

Art 4 : Impressions

Les utilisateurs ont la possibilité d'imprimer, de photocopier ou de scanner des documents aux tarifs et conditions définis dans le « Règlement-redevance de la bibliothèque et de l'EPN.

L'utilisation de la photocopieuse est strictement réservée au personnel.

Art 5 : Interdictions

L'EPN étant un lieu public, il est interdit de :

- fumer, boire ou manger ;
- enregistrer des identifiants, mots de passe ou autres informations de connexion ;
- télécharger, installer et/ou utiliser d'autres programmes informatiques que ceux déjà installés ;
- télécharger des fichiers illégaux (musique, films, etc.) ;
- jouer en ligne ;
- pirater le système informatique installé ;
- modifier ou supprimer des données installées dans l'ordinateur ;
- connecter d'autres ordinateurs (fixes ou portables) ou appareils de téléphonie ;
- effectuer soi-même une réparation ;
- consulter des sites ou fichiers contraires aux bonnes mœurs, à la loi ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine : non respect des droits d'auteur, contenus à caractère pornographique, obscène, pédophile, raciste, xénophobe, de nature violente et/ou haineuse, menaçant,

diffamant, harcelant, extrémiste, etc.

Art 6 : Responsabilité

L'utilisateur est responsable du matériel qui est mis à sa disposition. Toute dégradation (casse, virus, détérioration,...) fera l'objet d'un remboursement sur base d'une facture établie par l'Administration communale.

Il est également laissé à la responsabilité de l'utilisateur de fermer toute session (boite email, réseaux sociaux, etc.), de supprimer tout fichier personnel et informations de connexion.

La bibliothèque décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de données personnelles.

Art 7 : Conditions d'application

Toute utilisation de l'Espace Public Numérique vaut acceptation du présent règlement.

En cas de non-respect, la bibliothèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion et d'exclure la personne. Si besoin est, une plainte sera déposée auprès des autorités compétentes.

Tout litige ou cas non prévu par ce règlement sera soumis à la décision du responsable et, le cas échéant, du Collège communal.

Art 8 : Règlement général de protection des données

Le traitement des données à caractère personnel nécessaire à la mise en œuvre du présent règlement se fera suivant les règles suivantes :

Responsable de traitement des données : Commune de Bernissart ;

Finalité du traitement : établissement et recouvrement de la redevance, établissement du journal des utilisateurs aux fins de l'application de l'Art 5 « Interdictions » du présent règlement ;

Catégorie de données : données d'identification ;

Durée de conservation : la Commune s'engage à conserver les données pour un délai de 10 ans et à les supprimer par la suite ou à les transférer aux archives de l'Etat ;

Méthode de collecte : recensement par l'Administration ;

Communication des données: les données ne seront communiquées qu'à des tiers autorisés par ou en vertu de la loi, notamment en application de l'article 327 du CIR92, ou à des sous-traitants de la Ville.

Art 9 : Contacts

- Bibliothèque Communale Gérard Turpin
- Place de Blaton, 7 7321 Blaton
- 069/76.60.78
- biblio@bernissart.be

- Administration Communale de Bernissart
- Rue du Fraity, 76 7320 Bernissart
- 069/59.00.60
- info@bernissart.be

Vu et approuvé par le Conseil communal
en séance du 23 AVR. 2024
La Directrice générale, Le Bourgmestre,